REUNION DE BUREAU ET DES MAIRES DU

LUNDI 29 JUIN 2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-Neuf Juin, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

Nombre de délégués en exercice :	*17*
Nombre de présents :	*12*
Nombre de votants :	*13*
Date de Convocation :	*22/06/2026*

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur *Jérôme PASCO, Président*

Madame *Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Vice-Présidente,*

Messieurs *Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Olivier RIOULT, Christophe DUFLOT, Vice-Présidents,*

Madame *Sophie JEHENNE, Membre du Bureau,*

Messieurs *Jean-Claude DUFOSSEY, Denis CAVELIER, Olivier DESHAIES, Membres du Bureau*

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Monsieur *Hubert LAMY donnant procuration à* **Monsieur** *Gérard THEBAUD*

Madame Jeanick LAPEYRONNIE

Messieurs *Jacques FAUVEL, Christophe CAPELLE, Jacques HAPDEY*

***Secrétaire de Séance** : Monsieur Olivier DESHAIES*

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

1. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT : Aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibération n° C-24-02-2025/07 du 24 Février 2025, le Conseil Communautaire a adopté le régime d'aides complémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, ainsi que le projet de règlement des aides et délégué au Bureau Communautaire la décision attributive des aides, sur les projets présentés par SOLIHA, en application du règlement des aides complémentaires.

Dans le cadre de ce dossier, SOLIHA présente cinq dossiers :

Dossier de Monsieur H.

Domicilié au Fidelaire, il est propriétaire-occupant de son logement classé G. Il s'agit de travaux de rénovation énergétique d'ampleur qui comportent le remplacement des menuiseries extérieures, volets roulants, isolation des murs par l'extérieur et PAC air-eau avec production d'eau chaude sanitaire. L'objectif est un saut de trois classes en performance énergétique. Le coût des travaux s'élève à 55 369,14 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 52 155,40 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 24 000,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 2 608,00 €.

Le reste à charge pour le propriétaire est de 52% après déduction de ces aides.

Dossier de Madame L.

Domiciliée au Fidelaire, elle est propriétaire-occupante de son logement classé F. Il s'agit de travaux de rénovation énergétique avec isolation des murs par l'extérieur, isolation des combles, VMC, PAC air-eau avec production d'eau chaude. L'objectif est un saut de quatre classes en performance énergétique. Le coût des travaux s'élève à 71 154,54 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 66 217,85 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 32 000,00 € et une aide du Conseil Départemental de l'Eure de 500,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 3 311,00 €.

Le reste à charge pour la propriétaire est de 45% après déduction de ces aides.

Dossier de Madame L.

Domiciliée à Glisolles, elle est propriétaire-occupante de son logement. Il s'agit de travaux d'aménagement extérieur sécurisé pour sa mère (Cheminement extérieur stable + place de stationnement PMR + création d'une rampe d'accès) Le coût des travaux s'élève à 23 914,00 € T.T.C.

Le montant des travaux subventionnables retenus est de 12 220,00 € H.T., financé par une subvention de l'ANAH de 6 110,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 611,00 €.

Le reste à charge pour la propriétaire est de 71% après déduction de ces aides.

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

Dossier de Monsieur D.

Domicilié au Val Doré, Monsieur D. vit dans un bien très dégradé (installation électrique non conforme) et classé énergétiquement G.

Le projet de rénovation entre dans le cadre d'un accompagnement d'ampleur avec le maintien à domicile. L'objectif est un saut énergétique de trois classes grâce à la réalisation des travaux suivants : maçonnerie, électricité, isolation des combles et murs par l'intérieur, installation d'une VMC et remplacement des menuiseries

Le montant estimatif des travaux subventionnables est de 79 489,25 € H.T., soit 85 731,71 € T.T.C. financé par une subvention de l'ANAH de 70 000,00 € et du Conseil Départemental de 9 000,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 6 000,00 €.

Dossier de Monsieur M.

Domicilié à Louversey, Monsieur M. a acheté avec sa compagne un bien très dégradé, classé G, en 2024. Il n'est pas possible d'y vivre actuellement en raison des risques : charpente recouverte par des tôles fibro-ciment, installation électrique non conforme et dangereuse etc.

Le projet de rénovation entre dans le cadre d'un accompagnement d'ampleur avec sécurisation du bien, pour que le couple puisse y habiter, et rénovation énergétique. L'objectif est un saut énergétique de quatre classes grâce à la réalisation des travaux suivants : mise aux normes de l'installation électrique, réfection de la charpente, isolation des murs par l'extérieur, installation d'une VMC et d'une PAC air/air, remplacement des menuiseries.

Le montant estimatif des travaux subventionnables est de 85 470,41 € H.T., soit 89 883,20 € T.T.C. financé par une subvention de l'ANAH de 70 000,00 € et du Conseil Départemental de 9 500,00 €. L'aide de la Communauté de Communes du Pays de Conches est sollicitée à hauteur de 6 000,00 €.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Retiennent** les dossiers présentés répondant au règlement des aides de la Communauté de Communes du Pays de Conches au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

- **Décident** d'octroyer une aide complémentaire de la Communauté de Communes du Pays de Conches selon les modalités présentées, à savoir :
 - Monsieur H. ---------- 2 608,00 €
 - Madame L. ---------- 3 311,00 €
 - Madame L. ---------- 611,00 €
 - Monsieur D. ---------- 6 000,00 €
 - Monsieur M. ---------- 6 000,00 €

- **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Hubert LAMY ou Gérard THEBAUD, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

Monsieur Jérôme PASCO souligne la qualité de cette OPAH, qui fonctionne bien pour deux raisons, à savoir une réelle prise de conscience de la pertinence d'une telle opération et un accompagnement de plus de personnes que lors des précédentes OPAH. Il exprime sa satisfaction quant au démarrage de cette opération et de la belle dynamique instaurée.

CONVENTION AVEC INITIATIVE EURE

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Conches s'est engagée dans un partenariat avec INITIATIVE EURE. Cette association, membre du réseau INITIATIVE, a pour objet de déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement des PME et TPE.

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel, sans intérêt ni garantie personnelle et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE en s'intégrant notamment au nouveau dispositif d'accompagnement et de financement des créateurs repreneurs d'entreprises mis en place par la Région Normandie.

Les permanences se tiennent dans les bureaux de France Services.

En 2024, 21 porteurs de projets ont été accueillis, avec 47 rendez-vous. 6 entreprises ont été financées sur le territoire au titre de la création représentant 14 500,00 € de prêts d'honneur Initiative, 16 000,00 € de prêts d'honneur BPIFRANCE et 105 000,00 € de prêts bancaires.

En 2025, 11 porteurs de projets ont été accueillis. 4 entreprises ont été financées sur le territoire au titre de la création, représentant 16 000,00 € de prêts d'honneur Initiative, 10 000,00 € de prêts d'honneur BPIFRANCE et 84 176,00 € de prêts bancaires

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valident** le projet de convention au titre de 2025, sur la base d'une participation à hauteur de 23 centimes par habitant + 450,00 €.

- **Décident de reconduire** sur le principe ce partenariat entre la Communauté de Communes du Pays de Conches et INITIATIVE EURE pour 2026, sur les mêmes bases financières, à savoir 23 centimes par habitant + 450,00 €.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer les conventions considérées ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Madame Claire LACAMPAGNE CROCHET précise que le bilan 2025 se révèle moins bon en raison de mouvements importants de personnel au sein d'Initiative Eure. Mais le dispositif fonctionne très bien. Depuis peu deux chargés de mission ont été recrutés ce qui permet de reprendre une activité.

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

2. PROJET CHANVRE 2026

Monsieur Marcel SAPOWICZ rappelle que par délibération n°27-04-2026/07 en date du 27 Avril 2026, le Conseil Communautaire a retenu le principe d'une expérimentation sur un soutien à l'implantation d'une culture de Chanvre technique sur des bassins d'alimentation de captages, en partenariat avec Evreux Portes de Normandie, Seine Normandie Agglomération, le SEPASE et le SIEP.

Cette expérimentation doit permettre de relancer sur notre territoire et sur le sud du Département une culture abandonnée il y a près de 15 ans, peu consommatrice en eau.

Cette démarche s'inscrit dans les mesures préventives mises en œuvre pour préserver les aires d'alimentation des captages et d'une manière plus générale la ressource en eau et le milieu naturel.

Le chanvre est une culture dont les débouchés se multiplient mais qui occupe encore une niche en termes de débouchés et qui nécessite des installations particulières pour sa transformation. Pour cette raison, seules quelques chanvrières transforment aujourd'hui du chanvre en France et la production se fait avec un contrat entre la chanvrière et l'agriculteur.

Pour le territoire, seule une chanvrière a accepté de proposer des contrats aux agriculteurs pour favoriser la fibre : la chanvrière Agrochanvre basée à Barenton dans le sud Manche.

Pour ses besoins, le chanvre doit être coupé en brins de 60 cm regroupés en balles rectangulaires.

La chanvrière souhaite que le matériel de fauche utilisé sur notre territoire soit une faucheuse KP4 de marque Laumétris. Ce matériel répond à ses spécifications industrielles : 4 lames parallèles coupent les tiges de 2,50 m en brins de 60 cm de long, la vitesse de travail (25 km/h) permet de réaliser des chantiers de fauche rapidement pour profiter des fenêtres météo favorables.

Le fabricant de cette faucheuse, Laumétris, organise une tournée de démonstration de son matériel en France ce qui permet de le tester une semaine sur notre territoire par le biais d'une location ce qui permettra à l'entrepreneur qui réalisera la fauche de se familiariser avec le matériel sans avoir besoin d'investir dans une faucheuse à chanvre dans un premier temps.

La Communauté de Communes du Pays de Conches, animatrice de ce projet expérimental, prendrait en charge les travaux de moisson du chanvre qui se déclinent en deux volets :

- *Location d'une faucheuse auprès de la Société LAUMETRIS pour un montant de 10 000,00 € (hors caution),*
- *Mise à disposition de la faucheuse louée par ailleurs à la SARL PRESTAGRI NEGOCIE qui assure la réalisation de la fauche du chanvre à la moisson et des prestations de fanage-andainage et pressage du chanvre pour un montant de 28 470,00 € H.T. + 10 000,00 € de caution avancée à la Société LAUMETRIS.*

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** les projets de convention selon les modalités exposées.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer les conventions considérées ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

3. MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION DE DEUX USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DU FORAGE DE MAISON VERTE (TURBIDITE) ET DES FORAGES DE LA CROISILLE 1 ET 2 (NITRATES/PESTICIDES)

Monsieur Jérôme PASCO indique que la Communauté de Communes du Pays de Conches a le projet de construire deux usines pour la création de deux usines de traitement d'eau potable du forage de Maison Verte (Turbidité) et des forages de la Croisille 1 et 2 (Nitrates/Pesticides). Une consultation a été lancée selon la procédure avec négociation, soumis aux dispositions des articles L2124-3, R2124-4 et R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique.

Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.

Le détail des missions est le suivant :

Eléments de mission de base :

Missions	Désignation
EP	Etudes préliminaires
AVP	Etude d'avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Autres éléments de mission :

Mission	Désignation
MC 1	Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de traitement et de rejet « Maison Verte »
MC 2	Dossier de demande de Permis de construire « Maison Verte »
MC 3	Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de traitement et de rejet « La Croisille »
MC 4	Dossier de demande de Permis de construire « La Croisille »

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence n° 25-118789, publié le 25 Octobre 2025, au JOUE sous la référence n° 707651-2025 diffusée le 27 Octobre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Sur ce dernier, 35 retraits du dossier de consultation ont été identifiés dont 6 pour information seulement.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1	**Qualité de l'offre technique :**	**70/100**
1.1	Méthodologie proposée pour les missions demandées	35/100
1.1.1	*EP*	*7*
1.1.2	*AVP*	*6*
1.1.3	*PRO*	*6*
1.1.4	*ACT*	*3*
1.1.5	*VISA*	*2*
1.1.6	*DET/AOR*	*9*
1.1.7	*MC1 & MC3 : Etablissement des dossiers de demande d'autorisation de traitement et de rejet*	*1*
1.1.8	*MC2 & MC4 : Dossier de demande de Permis de construire*	*1*
1.2	Adaptation du mémoire technique et de la méthodologie au projet de la Communauté de Communes	15/100
1.3	Qualité des équipes appelées à intervenir sur les différentes parties du projet en fonction de leurs domaines de compétences, de leurs références personnelles et de la complémentarité des différentes personnes nominativement proposées. Répartition des rôles de chacun.	10/100
1.4	Cohérence du prix : Cohérence entre les temps consacrés, les prestations détaillées dans le mémoire technique et la justification des prix apprécié à partir du sous détail des temps passés par éléments de mission et par type de collaborateur	10/100
2	**Prix :**	**30/100**
	Prix	30/100

La Commission d'Appel d'Offres, réunie préalablement à cette réunion, a procédé à l'attribution du marché au groupement BFIE/SOCAMA dont l'offre s'est révélée la mieux-disante au regard des critères fixés au règlement de consultation, pour un montant de 282 980€ HT.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Marcel SAPOWICZ, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur Jérôme PASCO souligne que le seul financeur de cette opération est l'Agence de l'Eau, avec une aide prévisionnelle à hauteur de 30% seulement, ce qui va impacter nécessairement le prix du mètre cube d'eau pour l'usager comme indiqué lors du vote du budget 2026.

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

Monsieur Jérôme PASCO indique par ailleurs que la Communauté de Communes est l'une des premières dans le Département à ce lancer dans la construction de ces unités de traitement. Il avait mis la pression sur l'ensemble des prestataires pour s'inscrire dans ce sens. En effet, au regard du contexte beaucoup de collectivités se retrouvent ou vont se retrouver dans l'obligation de construire de telles unités. Au-delà du volume financier auquel les Agences de l'Eau vont devoir faire face, peu d'entreprises disposant d'une expertise en la matière, soit les collectivités vont être confrontées à une hausse des prix, soit elles vont avoir une charge de travail trop importante.

Grâce à cette décision, il est escompté une attribution du marché de travaux pour la construction de l'unité de traitement de Conches vers la fin du 1er semestre 2027.

La Communauté de Communes franchit une étape importante.

4. RECONSTRUCTION DU PAVILLON DES TANNERIES : Lot n° 4 « Electricité » - Avenant n° 1

Monsieur Max RONGRAIS rappelle que lors de sa séance du 2 Mars 2026, le Bureau Communautaire a attribué le marché à l'Entreprise DUCHESNE ELECTRICITE pour un montant de 6 231,45 € H.T., soit 7 477,74 €.

Suite à la modification du SSI, il en ressort une plus-value d'un montant de 547,72 € H.T., soit 657,26 € T.T.C. représentant 8,79% du marché.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Acceptent** cette plus-value au marché de l'Entreprise DUCHESNE ELECTRICITE d'un montant de 547,72 € H.T. portant ainsi le montant du marché à 6779,17 € H.T., soit 8 135,00 € T.T.C.

- **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Max RONGRAIS, Claire LACAMPAGNE-CROCHET ou Hubert LAMY, Vice-Présidents, à signer l'avenant à ce marché ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

5. RESILIATION CONVENTION ATELIER D'INSERTION

Monsieur Jérôme PASCO rappelle que par délibérations du Conseil Communautaire en date du 6 Décembre 1999 et du Conseil Municipal de Conches du 8 Novembre 1999, il avait été décidé que la Commune de Conches mette à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Conches la parcelle cadastrée AC n° 378 et les locaux érigés sur cette dernière, pour y installer les services liés à l'exploitation d'un atelier d'insertion/Brigade verte.

Cette mise à disposition avait été formalisée par convention en date du 23 Décembre 1999, avec fixation du loyer mensuel à hauteur de 2 100,00 Francs (320,14 €).

En raison d'une réorganisation des Services Techniques Communautaires, la Communauté de Communes du Pays de Conches n'utilise plus ces locaux.

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent le principe de résiliation de ladite convention à compter du 1er Septembre 2026 et autorisent le Président, ou en son absence Max RONGRAIS ou Gérard THEBAUD, vice-présidents à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Accueil des enfants en période de canicule

Monsieur Olivier DESHAIES évoque les difficultés d'accueil des enfants, dans les écoles, en période de canicule. En effet, les locaux ne sont pas adaptés et vont devoir être aménagés pour répondre aux enjeux du changement climatique. Or le coût des travaux nécessaires peut se révéler très élevé et il souhaiterait connaitre de quelle manière la Communauté de Communes pourrait accompagner les communes.

Monsieur PASCO répond qu'avant les élus communautaires vont devoir se poser la question de la démographie et réfléchir sur le positionnement des établissements scolaires, tout en définissant une stratégie sur les modalités de dépense de l'argent public dans les écoles. La sous préfète, lors d'un récent entretien, mais aussi les services de l'Education Nationale ont évoqué une articulation autour de pôles éducatifs, avec une mutualisation des moyens. En tout état de cause, les services de l'Etat ont indiqué que l'accompagnement financier, à l'échelle des seules communes était terminée et qu'une réflexion devait être menée au niveau intercommunal.

Monsieur PASCO propose de demander aux services de l'Etat et du Conseil Communautaire de venir présenter au Conseil Communautaire la stratégie qui doit être mise en œuvre à l'échelle du territoire. Ensuite, la Communauté de Communes pourra définir un dispositif d'accompagnement des communes, soit en investissement, soit en fonctionnement.

6.2 Dictionnaires

Suite à une question de Monsieur Olivier RIOULT sur la fourniture, par la Communauté de Communes, de livres pour les enfants entrant en 6ème, Monsieur PASCO répond que cette année, il a été décidé de reconduire la distribution de dictionnaires au format demandé par les collèges. Toutefois, il convient de réfléchir sur la nature de l'action à mettre en place pour amener les jeunes à la lecture.

6.3 Jeux au Pré Bourbeux

Monsieur Christoiphe DUFLOT indique que l'inauguration des jeux au Pré Bourbeux est fixée au 8 juillet. A 17h30. Les équipements installés connaissent un réel succès, notamment la tyrolienne. D'autres propositions vont être faites afin de faire de ce site une véritable destination et un lieu de partage.

6.4 Colonnes à verre

Monsieur Gérard THEBAUD précise que les 8 colonnes à verre prévues cette années sont arrivées et vont prochainement être installées. Toutefois, au regard des besoins, il convient d'anticiper l'achat de 8 colonnes supplémentaires. Des ajustements budgétaires pourront être opérés avant la fin de l'année à cet effet.

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150

6.5 Musée du Rouloir

Madame Claire LACAMPAGNE CROCHET informe du vernissage d'une exposition au musée du Rouloir qui présente les œuvres d'Alfred SWIEYKOWSKI, artiste qui a vécu à la Ferrière sur Risle en 1931 et qui a peint, notamment de beaux paysages sous la neige. Avec cette exposition présentée jusqu'au 20 juin, la Communauté de Communes a la volonté de renforcer l'attractivité de ce musée.

LE PRESIDENT	SECRETAIRE DE SEANCE
Jérôme PASCO	Olivier DESHAIES

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCHES Eure

Mise en ligne le : 29/10/2026 15:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Pays de Conches
https://www.paysdeconches.fr/documents_administratifs/85150